

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le 15 avril 2026.

RÉSOLUTION NO. : 135-04-2026

**Il est, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation de l'organisme sans but lucratif La HUTTE, appuie la candidature du maire, Mathieu Traversy, à titre de membre de la Commission sur la précarité sociale, mise en place par l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'AIMF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, le 16 avril 2026

**Me Jean-François Milot
Greffier**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le 15 avril 2026.

RÉSOLUTION NO. : 136-04-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-315-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA26-9043 à **TECHNOLOGIES SANS-TRANCHÉE COREAQUA**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le gainage de la conduite d'aqueduc passant sous la bretelle de l'autoroute 40/640, au prix de sa soumission, soit une somme de 1 096 670,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel, soit par un amendement budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

QUE les amendements budgétaires de l'excédent de fonctionnement non affecté soient autorisés dans le cadre des travaux associés à la réparation de la conduite d'aqueduc, conformément aux informations financières inscrites aux fiches signées par la trésorière et jointes au dossier décisionnel, soit :

- Un montant de 29 081,54 \$, taxes nettes, pour les pièces de fermeture.
- Un montant de 68 581,21 \$, taxes nettes, pour les analyses et imprévus de chantier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, le 16 avril 2026

**Me Jean-François Milot
Greffier**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 15 avril 2026.

CE-2026-315-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA26-9043 à **TECHNOLOGIES SANS-TRANCHÉE COREAQUA**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le gainage de la conduite d'aqueduc passant sous la bretelle de l'autoroute 40/640, au prix de sa soumission, soit une somme de 1 096 670,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par l'assistante-trésorière et jointe au dossier décisionnel, soit par un amendement budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

QUE les amendements budgétaires suivants de l'excédent de fonctionnement non affecté soient autorisés dans le cadre des travaux associés à la réparation de la conduite d'aqueduc, conformément aux informations financières inscrites aux fiches signées par l'assistante-trésorière et jointes au dossier décisionnel :

- Un montant de 29 081,54 \$, taxes nettes, pour les pièces de fermeture.
- Un montant de 68 581,21 \$, taxes nettes, pour les analyses et imprévus de chantier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, le 16 avril 2026

Me Jean-François Milot
Greffier



RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	15 avril 2026
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	15 avril 2026 séance extraordinaire
Objet	Octroi du contrat SA26-9043 à TECHNOLOGIES SANS-TRANCHÉE COREAQUA pour le gainage de la conduite d'aqueduc passant sous la bretelle d'autoroute 40/640, pour une dépense de 1 096 670,47 \$ (taxes incluses) et autorisation des amendements budgétaires afférents

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder le contrat SA26-9043 à TECHNOLOGIES SANS-TRANCHÉE COREAQUA, plus bas soumissionnaire conforme, pour le gainage de la conduite d'aqueduc passant sous la bretelle d'autoroute 40/640 au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 096 670,47 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par l'assistante-trésorière, et jointe au dossier décisionnel, soit par un amendement budgétaire via l'excédent de fonctionnement non affecté.

D'autoriser les amendements budgétaires, via l'excédent de fonctionnement non affecté, pour les éléments suivants relatifs aux travaux associés à la réparation de la conduite d'aqueduc passant sous la bretelle d'autoroute 40/640, conformément aux informations financières inscrites aux fiches signées par l'assistante-trésorière et jointes au dossier décisionnel :

- Pièces de fermeture jusqu'à concurrence d'un montant de 29 081,54 \$, taxes nettes;
- Analyses et imprévus de chantier jusqu'à concurrence d'un montant de 68 581,21 \$, taxes nettes.

Signataire :

**Sylvain
Dufresne**

Direction générale

Signé numériquement par Sylvain Dufresne
DN : cn=Sylvain Dufresne, c=CA, ou=Ville de
Terrebonne, ou=DGA service à la communauté
et développement des infrastructures,
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2026.04.14 16:48:27 -04'00'

Date : _____

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	15 avril 2026
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	15 avril 2026 séance extraordinaire
Objet	Octroi du contrat SA26-9043 à TECHNOLOGIES SANS-TRANCHÉE COREAQUA pour le gainage de la conduite d'aqueduc passant sous la bretelle d'autoroute 40/640, pour une dépense de 1 096 670,47 \$ (taxes incluses) et autorisation des amendements budgétaires afférents

CONTENU

Mise en contexte

Vers le 1er mars 2026, une fuite d'eau a été détectée sur une conduite principale située sous une bretelle d'autoroute dans le secteur Lachenaie. Dès sa détection, la Direction des travaux publics a mandaté une inspection non destructive afin d'évaluer l'état de l'infrastructure.

Les analyses ont confirmé la nécessité d'effectuer une réparation majeure à court terme. Toutefois, la fuite étant stable et sans risque d'aggravation immédiate, la situation ne requérait pas de travaux d'urgence. Cette stabilité a permis à la Ville de planifier l'intervention, de préparer les plans et devis à l'interne et d'obtenir des conditions financières compétitives, malgré un échéancier de réalisation à court terme.

La conduite concernée, d'un diamètre de 500 mm (20 pouces), est une infrastructure stratégique, puisqu'elle assure l'alimentation en eau potable d'environ 27 000 citoyens du secteur Lachenaie ainsi que de l'hôpital Pierre-Le Gardeur.

Compte tenu de l'emplacement du bris, directement sous une bretelle d'autoroute à forte circulation, une méthode de réparation par gainage a été retenue afin de maintenir la circulation routière et de limiter les impacts pour les usagers. Cette méthode a fait l'objet d'une analyse technique et a été approuvée par le ministère des Transports du Québec.

Historique des décisions

N/A

Description

Contrat SA26-9043

L'appel d'offres SA26-9043 a été publié via le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), ainsi que dans le Journal La Revue en date du 25 mars 2026. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 14 avril 2026 et deux (2) soumissions ont été reçues.

L'estimation budgétaire, préparée par le service assainissement et gestion de l'eau a été effectuée à partir d'extrapolation des coûts réels, était de 1 124 076,08 \$ taxes incluses.

L'écart avec la plus basse soumission est 27 405,61 \$, soit un écart de 2,44%. Cette différence de prix est conforme aux prix du marché.

Amendements budgétaires

La dépense maximale de **106 953 \$**, taxes incluses se présente comme suit :

- Pièces de fermeture jusqu'à concurrence d'un montant de 31 848 \$;
- Analyses et imprévus de chantier jusqu'à concurrence d'un montant de 75 105 \$.

Ces dépenses seront autorisées par délégation à la direction générale.

La dépense totale de **1 203 624 \$**, taxes incluses se détaille comme suit :

Sommaire des coûts (taxes incluses)	
Description	2026
Contrat SA26-9043 Travaux de gainage d'une conduite d'aqueduc 500 mm (Hyprescon)	1 096 671 \$
G26-9005 Acquisition de pièces de fermeture pour travaux de gainage	31 848 \$
Analyses et imprévus de chantier	75 105 \$
Total *	1 203 624 \$

* Total 1 099 069 \$ taxes nettes

Justification

Considérant l'évolution prévisible de la fuite et le risque qu'elle entraîne une perte de stabilité progressive de la bretelle d'autoroute située au-dessus de la conduite, il est requis d'autoriser les dépenses nécessaires afin d'assurer la pérennité de l'infrastructure et de maintenir des conditions sécuritaires pour les usagers.

Les pièces de fermeture ainsi que les analyses et les imprévus de chantier sont des dépenses requises dans le cadre de l'exécution des travaux de gainage de la conduite d'aqueduc.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)
TECHNOLOGIES SANS-TRANCHÉE COREAQUA	1 096 670,47
LES CONSTRUCTIONS CJRB INC.	1 255 735,79

Dernière estimation réalisée (\$)	1 124 076,08
-----------------------------------	--------------

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	-27 405,61
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	-2,44%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	159 065,33
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	14,50%

Aspects financiers

La dépense totale pour la Ville représente un montant total de 1 203 624 \$, taxes incluses.

La source de financement est l'excédent de fonctionnement non affecté.

Ces dépenses ne sont pas incluses dans le budget 2026 et constituent un ajout à ce dernier.

Des amendements budgétaires sont donc requis afin d'avoir les crédits nécessaires au budget 2026 pour acquitter ces frais.

Les fiches financières signées par l'assistante-trésorière sont jointes au dossier décisionnel.

Calendrier et étapes subséquentes

- Octroi de contrat : Avril 2026.
- Exécution des travaux : Avril - mai 2026.
- Fin des travaux : 29 mai 2026.

PIÈCES JOINTES

- A. Documents de la division de l'approvisionnement – DOC-CE_SA26-9043
 - Analyse et recommandation
 - Analyse technique
 - Bordereau de soumission – Lessard et Demers Inc.
 - Documents administratifs
 - B. Fiche AO SA26-9043
 - C. Plans
 - D. Documents de la division de l'approvisionnement – DOC-DG - G26-9005 – Pièces de fermeture
 - E. Fiche AO Pièces de fermeture
 - F. Fiche financière Analyses et imprévus de chantier
-

SIGNATURES

Responsable du dossier :

RAFFIER Signé numériquement
par RAFFIER
Benjamin
Date : 14-avr.-26

Date : _____

Benjamin Raffier
Assainissement et gestion de l'eau
Direction des travaux publics

Endosseur :

 Signé numériquement
par Louis-Jean Caron
Date : 14-Apr-26

Date : _____

Louis-Jean Caron, chef de division
Assainissement et gestion de l'eau
Direction des travaux publics

Approbateur :

Jocelyn Tremblay Signé numériquement par Jocelyn Tremblay
DN : cn=Jocelyn Tremblay, c=CA, o=Ville de
Terrebonne, ou=Travaux publics,
email=jocelyn.tremblay@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2026.04.14 16:37:58 -04'00'

Date : _____

Jocelyn Tremblay
Directeur adjoint par intérim
Services aux opérations
Direction des travaux publics